

Le Lien

Vivre à Vaudevant



Février 2013 / n°7

Editorial

SOMMAIRE

Éditorial	p.2
Échos du Conseil Municipal	p.3
Actualités communales.....	p.7
Chronique intercommunale.....	p.8
Infos pratiques.....	p.9

Nous étions une bonne quarantaine présents ce samedi 19 janvier pour fêter la nouvelle année dans la salle du conseil municipal, autour de délicieuses parts de pizza ou de cakes, et de bonnes bouteilles de jus de fruit, de vin et de pétillant, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Une façon à nous de témoigner de notre attachement à notre communauté villageoise dont nous n'avons pas toujours conscience de la qualité mais dont les regards extérieurs cette matinée là exprimaient la réalité.

Que ce sentiment d'appartenance perdue durant ces 12 mois de 2013, dans la bonne humeur et la solidarité. Que nous sachions accueillir les nouveaux arrivants, et qu'eux même n'aient pas de réticence à intégrer nos groupes formels et informels d'amis, nos fêtes qui rythment l'année : fête du 14 Août et son feu d'artifice, concours de belote, soupe aux choux, matinée boudin, feux de la St Jean, vœux du conseil.

Comme cela a été dit, nous sommes donc 204 habitants, d'après le dernier recensement de l'INSEE. Ce nombre rappelle le nom d'un ancien modèle Peugeot, dont nous voyons encore quelques spécimens et qui, comme Vaudevant, symbolisait la petite taille, la modestie, mais aussi la robustesse et la coquetterie.

Certaines maisons se vident mais d'autres voient leurs habitants se renouveler ; ainsi va la vie...

204 citoyens habitant une même commune dans un Pays de St Félicien de 4 000 habitants, un Département de 320 000 h, une Région Rhône-Alpes de 6,5 millions et un pays de 65 millions d'habitants, sans compter les autres échelles.

Un atome dans un grand corps : qu'il vive et soit heureux.

ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

BÂTIMENTS & TERRAINS

- Parmi les trois entreprises consultées pour la réfection des façades du gîte d'étape, c'est l'entreprise de maçonnerie Bourjat Joël qui a été retenue. Ces travaux effectués en liaison avec ceux des maisons voisines ont changé l'image de la traversée de notre village et contribuent à son embellissement. Pour permettre une meilleure qualité d'accueil et un confort optimal, des travaux d'aménagement intérieur sont également en cours concernant le rafraîchissement des peintures et le renouvellement de la literie.
- Afin d'améliorer l'éclairage de la salle des fêtes, trois suspensions ont été installées au dessus du bar, ainsi que trois rails de six spots au plafond par l'entreprise Grange Yannick .
- Suite à de fortes rafales de vent, des petits travaux d'étanchéité ont été effectués sur le toit de la salle des fêtes et de l'église par l'entreprise Chevret Alain.
- Pour permettre l'amélioration de votre logement un Programme d'Intérêt Général (PIG) est actuellement en place (voir détail plus loin)



Le gîte d'étape pendant les travaux

AMÉNAGEMENT URBANISME

- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur la départementale 115 qui traverse le village devraient débuter d'ici quelques semaines. Ils devraient entraîner quelques encombrements et ralentissements. Nous remercions l'ensemble des propriétaires concernés d'avoir bien voulu signer les conventions permettant d'utiliser leurs façades pour y apposer des câbles. Cette action permettra là aussi d'améliorer l'image de notre commune à la fois pour ses habitants et pour tous ceux qui le traversent.
- Les essais d'imperméabilisation de la fontaine située sur la place de l'église sont toujours en cours.
- En application de la réglementation concernant le débroussaillage autour des maisons, il est rappelé à chaque propriétaire l'obligation de débroussailler dans un périmètre de cinquante mètres autour de chaque habitation. (En novembre dernier le SDIS a vérifié cette obligation sur notre commune et, les propriétaires qui ne respectaient pas cette obligation ont été informés par écrit de la nécessité d'effectuer les travaux sous peine d'amende.)
- Le sentier de petite randonnée qui part du village en passant par le Gibet-la Piste Forestière-Juvenet-le village d'une durée de cinq heures de marche nécessite un raccourci pour permettre un retour sur le village à mi-parcours. De ce fait, l'itinéraire qui pourrait être proposé serait de bifurquer par la Côte de Bruchet-Mahussier-Deux Eaux.



Installation de la guirlande électrique sur notre clocher

VOIRIE & CIMETIERE

- La Commission a étudié les priorités pour le programme d'entretien de la voirie qui sera réalisé en 2013 par l'entreprise EVTP. Mais dans un premier temps, elle est dans l'attente de l'enveloppe financière mise à disposition par la Communauté de communes et des nouvelles règles de financement qui se préparent. En tout cas, l'accent sera mis sur la prévention (curage des fossés, élagage, entretien des aqueducs et autres traverses, petites réparations), qui évitent des interventions lourdes et coûteuses.
- En lien avec la Communauté de communes, une campagne d'élagage est prévue sur notre commune courant février/mars, avec le personnel et le matériel de la Commune de Saint-Victor.
- Le curage des fossés 2012 à été effectué par l'entreprise Brustlein sur une longueur de 2,120 kilomètre ; et l'entretien des aqueducs a été réalisé par notre employé communal Alain Ponson. Il est également prévu de faire quelques traversées sur le chemin de Soleymieux.
- Un mur de soutènement a été totalement refait à l'automne sur le chemin de *Brudon*, vers la *maison Roche*, par les Brigades vertes. Il permettra de supporter avec plus de sécurité les engins de livraison ou agricoles de plus en plus fréquents sur ce chemin. Le travail effectué par cette entreprise d'insertion a donné pleine satisfaction, tout le monde en conviendra.
- La Croix du col du Gibet a été rénovée par la commune de Pailharès, avec élégance. Elle mérite une petite visite pour les promeneurs.
- L'actuelle signalétique de notre commune n'est pas satisfaisante pour permettre un accès facile aux secours, soignants, livreurs, postiers remplaçants, visiteurs..etc ; le conseil municipal a donc décidé d'entreprendre une démarche de mise au point de la signalisation et numération dès cette année, sachant que cette mesure sera rendue obligatoire dès 2015.

EAU & ASSAINISSEMENT

- La borne à incendie d'un débit de 60m³ par heure a finalement été installée cet automne au bord de la départementale 115, vers le jardin de la "Récré" par l'entreprise Faurie Christian pour un coût de 3000 € HT. Elle correspond aux besoins des pompiers pour la défense de notre village.
- Concernant les canalisations, le deuxième et dernier contrôle a eu lieu : les résultats sont satisfaisants et ont permis à la commune de percevoir le versement du solde des subventions.
- Le contrôle de la station d'épuration exécuté par l'entreprise SATESE a révélé de bons résultats. Cependant, un problème d'arrivée d'eau trop abondante en période de pluie perdure et le problème reste à résoudre dans les plus brefs délais.

INFORMATION, ANIMATION,

- Notre secrétaire de mairie, Sophie Gobbert-Martin est actuellement en congés maladie suite à une intervention chirurgicale. Nous lui adressons tous nos vœux de prompt rétablissement et espérons la revoir bientôt à son poste de travail.
- Une participation financière de onze euros par jour et par enfant, a été attribuée aux trois enfants de notre commune scolarisés à l'école publique de Saint-Félicien pour la participation à un stage de cirque de cinq jours en ce mois de février.
- Lors du passage de l'Ardéchoise, les décorations ont été appréciées et notre village s'est vu attribuer le 3eme prix et la commune a perçue la somme de 150 Euros.
- Opération brioches : la somme de 480 € euros a été récoltée et reversée à l'ADAPEI.
Un grand Merci à tous pour votre accueil et votre générosité, ainsi qu'aux bénévoles.
- A l'occasion de Noël, deux guirlandes électriques ont été installées sur la départementale ainsi qu'une nouvelle guirlande sur notre clocher. Cette dernière restera dorénavant allumée sans clignoter. Les décorations données par le Comité des Fêtes ont permis d'embellir le traditionnel "Sapin de Noël".

ACTUALITES COMMUNALES

ETAT CIVIL : Les décès

Toutes nos pensées vont à

André DEYGAS décédé accidentellement en vélo le 9 septembre 2012

Herminie MEFFRE décédée le 5 octobre 2012

Vincent MORALES décédé le 21 novembre 2012

Fanny PERBET décédée le 3 décembre 2012

Nous témoignons notre sympathie à leur famille et à leurs proches.

L'INFO DES ASSOCIATIONS et du CCAS

Au cours de ce second semestre 2012, plusieurs évènements ont marqués la vie de notre commune, organisés par les associations et le CCAS.

Comité des Fêtes

Le repas campagnard réalisé dans le cadre de « Terroir en fête » et le feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes a eu lieu le 14 août. Plus de 200 repas ont été servis et pour la première fois, des tables ont été installées sur la place de l'église rénovée. Une ambiance conviviale était au rendez-vous et le temps clément a permis une nouvelle fois d'assister à un feu d'artifice, particulièrement réussi.

Le traditionnel concours de belote est fixé au 24 février.

Le CCAS

Le mauvais temps n'ayant pas permis d'organiser la randonnée de début août, le CCAS a mis toute son énergie et son savoir-faire dans l'organisation de la Soupe aux choux et du repas des Anciens.

La première, qui a eu lieu en octobre, véritable tradition de Vaudevant, a drainé plus de 100 convives venus de plusieurs communes alentours et a permis de financer le repas des Anciens.



Le "Repas des Anciens" a eu lieu le 25 novembre dernier et a rassemblé 29 convives autour d'un succulent repas concocté par le restaurant "La Récré". La journée s'est poursuivie dans la bonne humeur autour de parties de cartes. A ce propos, il convient de signaler que comme partout ailleurs, l'âge requis pour être invité à cette fête a été prorogé à 65 ans. Ce qui fait qu'en 2016, les natifs de 1951 seront concernés, et ainsi de suite.

Petit rappel : depuis janvier 2012, pour aider les jeunes à s'inscrire dans un club sportif, culturel ou artistique, le CCAS donne une aide plafonnée à 10€ par enfant sur présentation d'une attestation d'adhésion à une association sportive ou culturelle.

A.C.C.A

L'association de chasse organise une "matinée boudin" au village, le dimanche 17 mars à partir de 9h00. A cette occasion, vous pourrez également déguster saucisses et caillettes...

CHRONIQUE INTERCOMMUNALE

DU PAYS DE ST FELICIEN



Petite enfance

Du 09 juillet au 17 août dernier, parmi les 184 enfants qui ont été accueillis au centre aéré "Les Petites Canailles" plusieurs enfants étaient de notre commune. En 2013, afin de répondre à une importante demande, le centre aéré devrait ouvrir une semaine supplémentaire soit sept semaines au lieu de six.

La crèche « La Courte Echelle » accueille les enfants de 3 mois à 6 ans, de 7H30 à 19H30 tous les jours sauf les jours fériés. Pour tous renseignements vous pouvez contacter la directrice Nadège PLEynet au 04 75 08 31 28.

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) est désormais en place. L'animatrice Ingrid Méry qui a été recrutée en partenariat avec les Communautés de Communes du Pays de Lamastre, Vernoux et, Saint-Félicien accueille les assistantes le mardi dans les locaux de la mairie de Saint-Félicien.

Formation BAFA (Brevet d'Aptitude à l'Animation) : deux stagiaires de notre Communauté de communes ont été aidés, il s'agit de Mathilde Bourret de Saint-Félicien et Anaïs Gay d'Arlebosc. Le coût de formation a été financé par la CAF à hauteur de 70 %, par la Communauté de communes à hauteur de 17 %, et par le stagiaire à hauteur de 13 %.

Pour les propriétaires qui voudraient améliorer leur système d'assainissement non collectif des eaux usées, n'hésitez pas à joindre Olivier Nouaille au : 04 75 34 94 98.

Depuis le 1er janvier 2013, le montant de la subvention attribuée aux "points noirs" s'élève à 3000 € maximum par installation au lieu de 2600€ auparavant.

Au 25 septembre 2012, 20 dossiers sont en cours à Vaudevant, ce qui est un très bon résultat et témoigne de l'esprit de responsabilité des propriétaires concernés.

CHANTIER TERMINE	5
ETUDE FAITE, attente chantier	8
ATTENTE CHANTIER, ss étude	2
ETUDE NON REALISEE	5
	20

La déchetterie de Colombier le Vieux est ouverte, les lundis et mercredis de 9H à 11H30, les samedis de 14H à 17H00. Sauf jours fériés.

Une « Récupérative » permet de déposer/récupérer des matériels encore en état, comme du mobilier, du matériel informatique, etc... le 1^{er} et le 3^{ème} samedi du mois.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture de la mairie (en période normale, et hors congés de la secrétaire).



lundi et mardi de 13h45 à 16h45

jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

☎ 04.75.06.00.88

Permanence du maire le lundi après-midi

Site internet : www.vaudevant.fr

Mail : mairie@vaudevant.fr

Commerçants et artisans de Vaudevant

Restaurant *La Récré*

Le Village

07410 Vaudevant

☎ 04.75.06.08.99

(Toute entreprise de la commune est invitée à se faire connaître en Mairie, afin de figurer sur le prochain bulletin municipal)

Hébergements à Vaudevant

Gîte communal : Mairie de Vaudevant ☎ 04.75.06.00.88

Mme JULLIAN ☎ 06.17.01.89.15

Mme Marguerite DEGOULANGE ☎ 04.74.57.13.92

Gîte de Chantepie ☎ 04.75.06.08.31

Office de tourisme de Saint Félicien ☎ 04.75.06.06.12

Rappel de la Règlementation concernant l'emploi du feu :

L'emploi du feu est interdit toute l'année.

Néanmoins, il est toléré durant la période du 1^{er} octobre au 30 juin pour les cas de débroussaillage autour des maisons, d'activité agricole ou para-agricole et si le demandeur établit une déclaration en mairie. Dans cet écrit, il s'engage à :

- Informer les pompiers par téléphone avant le début de l'opération au 04 75 66 36 18
- Etre présent sur les lieux pendant toute la durée du feu, muni de sa déclaration et de moyens d'alerte et d'extinction des feux ;
- Eteindre complètement le feu, une heure avant l'heure légale du coucher du soleil

Le non respect des dispositions de l'arrêté préfectoral « emploi du feu » fait encourir une amende aux auteurs de brulage. Dans le cas d'un feu échappant à la surveillance, si les biens sinistrés appartiennent à autrui, les auteurs du brulage sont passibles d'emprisonnement et/ou d'une amende après jugement rendu par le tribunal correctionnel.

Nous rappelons à nos concitoyens que le tri sélectif est de rigueur ; les services de ramassage des ordures ménagères ne prenant pas les containers remplis de carton, verre ou bouteilles plastiques...

Faisons un geste éco-citoyen pour la planète, trions nos déchets ; cela ne prend que quelques minutes et notre porte-monnaie ne s'en portera que mieux (car le prix de la taxe ordures ménagères prend en considération le fait que l'on trie ou pas nos poubelles).

Rappel : le point *tri sélectif* se trouve à la sortie du village, route de Satillieu.

Collecte des ordures ménagères (containers de la place du jeu de boules, de la place des cerises et près du tri sélectif)

Il est rappelé *avec insistance* que :

- Les sacs poubelles doivent être mis dans les containers et non au dehors (c'est un minimum de respect pour les autres habitants)
- Les containers n'acceptent ni les déchets verts, ni les chaises et autres objets encombrants

Des aides pour la réhabilitation de vos logements

Face à l'ancienneté du parc de logement privé sur le territoire et compte tenu de la persistance des problématiques énergétiques le caractérisant, la Communauté de communes du Pays de St Félicien a décidé de s'inscrire dans un « Programme d'Intérêt Général (PIG) » intitulé « Habiter mieux en Ardèche Verte ». Il concerne donc Vaudevant.

Son principal enjeu : **la lutte contre la précarité énergétique.**

Le Programme permet d'intervenir sur 3 missions :

- l'amélioration énergétique des logements (pour les propriétaires occupants),
- l'adaptation des logements à une situation de handicap ou de vieillissement,
- le traitement de l'insécurité et la dégradation lourde de certains logements occupés (logements locatifs ou propriétaires occupants)



Le Programme « Habiter mieux en Ardèche Verte » est opérationnel pour une durée de 5 ans. Il doit permettre d'améliorer près de **60 logements** sur l'ensemble du territoire du Pays de St Félicien.

D'importantes **aides financières** peuvent être apportées aux particuliers.

- L'aide de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) de 20% à 50% du montant des travaux hors taxe selon les situations (ressources et nature des travaux).
- La prime de Solidarité Ecologique (ASE) dans le cadre du Programme « Habiter Mieux » en complément de la subvention ANAH pour les logements qui réalisent 25% de gain énergétique; son montant : 2 100 € .
- Une subvention de la Communauté de communes du Pays de St Félicien pour les propriétaires occupants qui réalise des travaux permettant un gain énergétique conséquent : 1 000 €.
- Une aide de la Région dans le cadre d'un fonds de lutte contre la précarité énergétique pour subventionner les projets d'amélioration thermique des propriétaires occupants ou des propriétaires bailleurs.
- Un soutien incitatif de la Région Rhône Alpes dans le cadre du contrat de développement durable Rhône Alpes (CDDRA) Ardèche verte pour la rénovation et la sortie d'insalubrité des logements locatifs privés en fonction des résultats de la performance énergétique.
- D'autres dispositifs mobilisables au cas par cas selon les situations et les projets à accompagner (caisse d'allocations familiales, caisses de retraites, ..)

Un exemple concret :

Pour un projet de rénovation de 12 500 € HT de travaux réalisés en 2012, permettant des gains énergétiques conséquents, et pour un ménage de 2 personnes avec des revenus* de 16 900 € en 2010, le financement pourrait être le suivant :

Subvention totale = 5 500 €

Prêt à taux zéro (PROCIVIS) de 7 000 €, soit 58 € / mois sur 10 ans.

*il s'agit du « revenu fiscal de référence » mentionné sur l'avis d'imposition de 2010

► Pour les propriétaires occupants : plafonds de ressources pris en compte

(avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010)

Nb de personnes*	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3**
1	8 934 €	11 614 €	17 867 €
2	13 066 €	16 985 €	26 130 €
3	15 712 €	20 428 €	31 424 €
4	18 357 €	23 864 €	36 713 €
5	21 013 €	27 313 €	42 023 €
par personne suppl.	+ 2 646 €	+ 3 441 €	+ 5 292 €

*Nombre de personnes composant le ménage (la famille)

** Uniquement pour les dossiers d'adaptation ou les travaux lourds

Le **PACT H&D Ardèche** a été choisi pour animer ce programme.

Il est à votre disposition pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches.
(conseils personnalisés, diagnostics techniques et thermiques, études de faisabilité, montages de dossier de demande de subvention...)



N'hésitez pas à le contacter

04 75 66 13 96

Ardeche.verte@pact-habitat.org

Le Collectif Citoyen du Pays de St Félicien

C'est Quoi ?

Une association créée en décembre 2011, ouverte à tous les habitants du Pays de St Félicien et alentours.

Pour quoi faire ?

- ▶ Se rencontrer, discuter et échanger
- ▶ Organiser des évènements : soirées d'information, débats, stages, rencontres festives, etc... dans tous les domaines qui concernent la vie du pays
- ▶ Proposer des actions en faveur de la vie locale
- ▶ Faire circuler des informations sur l'activité culturelle et associative de la région.

C'est qui ?

A ce jour, une trentaine d'adhérents, plus de nombreux sympathisants.

Comment ça marche ?

- Une réunion mensuelle, animée à tour de rôle par des volontaires : les décisions y sont prises en commun
- Des commissions qui travaillent sur des projets ou des thématiques
- Un forum où chacun peut s'exprimer : <http://collectifcitoyen-paysstfelicien.org>

Déjà organisé par le collectif :

- soirée d'information sur les ondes électromagnétiques (novembre 2011)
- rencontre débat sur la chasse (février 2012)
- soirée information et débat sur la dette publique (avril 2012)
- stage sur les techniques de la greffe et de la taille douce (avril 2012)
- pique nique estival (août 2011 et 2012)
- état des lieux de la restauration collective sur le Pays de St Félicien, suivi d'une soirée "Approvisionnement local et restauration collective" (octobre 2012)

Prochainement :

- Soirée information et débat sur la dette du tiers monde
- Réflexion sur les éclairages publics nocturnes
- Nouveau stage sur la greffe et la taille

Vous souhaitez participer au collectif citoyen ou simplement resté informé de ses activités : Venez nous rencontrer lors d'une réunion mensuelle (info dans la "bulle verte", affichage, forum) ou lors d'une soirée organisée par le collectif

Contact pour plus d'infos : Marie Milesi 04 75 09 15 86

VUES PANORAMIQUES DE VAUDEVANT
PRISES DE VUES DEPUIS LE CLOCHER

